



DISCOURS INTRODUCTIF

PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
Monsieur ARY CHALUS

6^e Conférence Territoriale de l'Action Publique

Vendredi 25 Mai 2018 , 10h

Madame la présidente du conseil départemental ;
Mesdames et Messieurs les présidents des communautés d'agglomération et de communes ;
Monsieur le maire, représentant des communes de montagne ;
Madame et Monsieur les présidents du CCE et du CESR ;
Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités ;

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'être présents pour cette réunion de la CTAP convoquée en urgence. En effet, les sujets que nous aborderons sont d'une grande importance pour le développement de notre territoire et notre mobilisation est bien entendu indispensable lorsqu'il s'agit d'évoquer la question des déchets, des sargasses ou encore de l'eau.

Je tiens également à remercier tout particulièrement, ma vice-présidente, Madame Sylvie Gustave-Dit-Duflo, qui s'est largement investie sur ces trois sujets.

S'agissant des déchets, elle a rencontré, à ma demande, chacune des communautés d'agglomération et communauté de communes, entre les mois de Janvier et d'Avril derniers, pour prendre connaissance de vos stratégies et de vos projets en la matière.

Je salue la richesse de ces échanges qui nous permettent aujourd'hui, à travers cette CTAP, de faire des propositions, qui je l'espère vous conviendront, car elles se veulent concertées et en adéquation avec les attentes qui ont été exprimées.

Comme vous le savez, la question du traitement et de la valorisation des déchets est de premier ordre. Aussi, nos débats doivent-ils être aujourd'hui guidés par trois réflexions majeures :

- A ce stade, la fin d'exploitation de la Gabarre est programmée, au plus tard, au 31 Décembre 2019. Si rien n'est fait, il ne nous restera que quelques mois d'exploitation. Le risque est grand, car personne ne souhaite que tous nos déchets soient enfouis sur le seul site de Sainte-Rose. Et nous le savons tous, nous ne disposons pas du temps nécessaire à la construction de nouvelles unités majeures de traitement des déchets.
Aussi, dans la limite de ses compétences, et afin de faciliter la prise de décisions, la région a travaillé à la mobilisation de financements publics (ADEME, FEDER), permettant de prolonger de manière transitoire une exploitation sur le site de la Gabarre.

Je le dis ce matin avec beaucoup de gravité, le temps ne joue pas en notre faveur, et j'appelle à la responsabilité de la gouvernance du SYVADE, pour diligenter toutes les procédures pour réaliser le programme d'investissement qui permettra la prolongation de l'exploitation de la Gabarre.

Je dois aussi vous dire, que la Commission européenne est prête à assouplir ses lignes directrices en acceptant exceptionnellement de financer l'enfouissement transitoire à la Gabarre, mais à la seule condition : que nous lui donnons la garantie de la réalisation effective du plan que nous allons vous présenter et pour lequel je vous demanderai de vous engager.

Les Guadeloupéens ne comprendront pas que sur une question aussi essentielle que celle des déchets, et qu'après tant d'années d'annonces vaines, que nous ne soyons pas en mesure, tout comme pour l'eau, de trouver un vrai consensus autour d'un projet global et cohérent de traitement de nos déchets.

- Je souhaite également attirer votre attention sur la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (la TGAP). Elle est aujourd'hui de 24 euros la tonne pour l'enfouissement mais devrait selon l'AMORCE, rapidement augmenter et atteindre 80 euros la tonne en 2025.

Il s'agira par conséquent de trouver des solutions alternatives à l'enfouissement, car au-delà des contraintes réglementaires, cette taxe risque de peser de plus en plus lourdement dans le budget des collectivités.

- Le troisième point de vigilance concerne le plan unique « déchets ».

Ce plan doit être également adopté rapidement soit avant fin 2019, si l'on souhaite que de nouvelles unités de tri, de valorisation des déchets voient le jour, au plus tard en 2022, voire 2023.

L'élaboration de ce plan est comme vous le savez, de la responsabilité de la Région, qui joue un rôle « d'ensemblier » des différents projets que vous portez, mais aussi de gardien de leur cohérence et de leur efficacité.

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan, je souhaite que les décisions qui seront prises soient le fruit d'un processus de concertation à tous les niveaux. C'est pourquoi je vous proposerai lors de cette CTAP, la création d'un comité technique, à l'image du comité technique de l'eau.

L'élaboration du plan unique « déchets » est en cours. Grâce à vos contributions, l'état des lieux est presque terminé, et fera l'objet le 27 Juin prochain, d'une présentation en commission consultative d'élaboration et de suivi du plan.

Je vous proposerai ce matin la validation des contours des scénarios que nous étudierons dans le cadre du plan, et les études complémentaires que nous devons mener.

.../...

Deux autres points sont à l'ordre du jour de nos travaux.

Nous vous proposerons un exposé succinct de **l'état d'avancement du plan biennal d'actions prioritaires sur l'eau** de 71 millions d'euros, validé par la CTAP.

Il s'agira également de vous présenter les prochaines étapes de cette programmation et vous préciser les éléments que nous attendons, pour continuer à avancer sur ce sujet. Cette question de l'eau reste au cœur des préoccupations des Guadeloupéens, et il est essentiel que nous tenions nos délais, afin de respecter l'engagement pris collectivement lors de la CTAP du 1er février.

Aussi, je tiens à saluer le lancement de l'opération du renouvellement de 17 km de réseaux dans les Grands Fonds porté par Cap Excellence, auquel j'ai assisté la semaine dernière et qui est le chantier le plus important de ce plan d'actions prioritaires, en termes de montant d'investissement.

S'agissant des sargasses, Madame GUSTAVE DIT DUFLO participe activement à vos côtés aux réunions de la mission « sargasses » présidées par le sous-préfet de Pointe à Pitre. Son travail a permis à la collectivité régionale de définir une intervention globale, cohérente et pertinente en faveur de la gestion de cette nouvelle forme de catastrophe, que nous qualifions de catastrophe naturelle.

Tout comme vous, la collectivité régionale demeure extrêmement préoccupée par la crise sanitaire et écologique que représente l'échouage massif d'algues Sargasses sur nos côtes.

Le 3 avril dernier, afin de faire face à l'ampleur inégalée de ce phénomène, les membres de la CTAP et les maires de Guadeloupe, réunis en urgence, ont confirmé qu'ils restent mobilisés et qu'ils souhaitent contribuer, auprès des services préfectoraux, à la définition de solutions pérennes de gestion de ces phénomènes qui s'inscrivent malheureusement dans la récurrence.

Le recours soutenu aux interventions d'entreprises spécialisées pour procéder à la collecte des sargasses dans la plupart des communes, dépasse aujourd'hui les moyens humains et financiers dont disposent les EPCI et les communes.

Aussi, au-delà des interventions urgentes à mettre en œuvre pour gérer la crise de 2018, il est apparu nécessaire pour la région, dans le cadre de ses compétences, de bâtir une stratégie d'intervention sur le long terme, en accompagnement des actions des communes, des EPCI et en soutien au Plan d'Urgence local sargasses (PULSAR), établi par l'Etat.

C'est pourquoi, lors de notre 8^{ème} commission permanente, le 17 mai dernier, les élus ont décidé de bâtir la stratégie de la Région Guadeloupe autour de trois grands axes :

1. Mieux connaître le phénomène ;
2. Faire face aux échouages et soutenir les collectivités de Guadeloupe ;
3. Anticiper et mobiliser la Caraïbe en structurant une action internationale de lutte contre les sargasses.

Le détail de ces trois axes vous sera présenté ce matin. Il m'importe que vous soyez pleinement informés de l'investissement conséquent déployé par la région, pour lutter contre ce phénomène qui affecte les populations exposées, qui met à mal notre environnement, qui menace notre économie et singulièrement le dynamisme de notre tourisme.

Je vous remercie.